



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6722

du 29/06/2018

**Application DDRS : Formations destinées aux
Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs**

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Tous

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir de la date de la circulaire

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

DDRS – DRS – DIMONA
Déclaration des risques sociaux
C131A – C131B – C78.3

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Président - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- Aux directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs d'Internats et Homes d'Accueil de la fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Monsieur l'Administrateur de l'ARES ;

Pour information :

- Aux membres des Services d'Inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
- A Monsieur le fonctionnaire général dirigeant le Service général de pilotage de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement
Administration : Signataire : Lise-Anne HANSE

Personnes de contact

Service ou Association : Service général de coordination, de conception et des relations sociales

Nom et prénom	Téléphone	Email
Christophe GÉRARD	02/413.26.68	christophe.gerard@cfwb.be
Helpdesk DDRS	02/413.35.00	ddrs@cfwb.be

Madame, Monsieur,

L'application informatique « DDRS » permet aux Établissements et Pouvoirs Organisateurs de réaliser, pour les membres de leur personnel **rémunéré à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, l'encodage

- des déclarations **DIMONA**
- des formulaires mensuels de déclaration des risques sociaux du secteur chômage relatifs aux **scénarios** d'indemnisation **3, 6 et 8** (anciens formulaires C131A, C131B et C78.3)

qui sont ensuite automatiquement transmis aux différents secteurs de la Sécurité Sociale concernés.

Dans l'attente des nouvelles instructions administratives de l'ONEm, l'encodage du scénario 1 (actuel formulaire C4-enseignement) n'est toujours pas disponible dans DDRS.

La présente circulaire vous informe de l'organisation, pour les Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs, de cycles de formation d'une demi-journée à partir d'août 2018 selon le calendrier ci-dessous.

Toutes ces matinées de formation se dérouleront de 9 à 12 heures dans les locaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, boulevard Léopold II, 44 (salle 6A101) à 1080 Bruxelles.

Date	Public Cible
Vendredi 24 août 2018	STRICTEMENT RÉSERVÉ aux NOUVEAUX UTILISATEURS de l'application
Mardi 28 août 2018	STRICTEMENT RÉSERVÉ aux NOUVEAUX UTILISATEURS de l'application
Lundi 15 octobre 2018	Tous utilisateurs n'ayant pas bénéficié de cette matinée en 2016-2017 ou 2017-2018
Mercredi 24 octobre 2018	Tous utilisateurs n'ayant pas bénéficié de cette matinée en 2016-2017 ou 2017-2018

Chaque matinée peut accueillir 100 participants.

L'inscription se fait exclusivement en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.inscription-facile.com/form/u6MI6MzfcnFjIBF2LLuI>

Les places seront attribuées dans l'ordre d'introduction des demandes.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

L'Administratrice générale a.i.,

Lise-Anne HANSE